

# COMPTE-RENDU DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

Séance du 11 octobre 2021

## NOMBRE DE MEMBRES

Membres en exercice : 8

Membres présents : 6

Suffrages exprimés : 6

## Date de la convocation : 21 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 11 octobre à 18h00, le Comité de la Caisse des Ecoles de TAISSY, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de la Mairie, sous la présidence de Monsieur TIAFFAY Patrice, Adjoint Délégué.

PRESENTS : Tous les membres en exercice sauf Mme DENHEZ (excusée) et Mr LAMIRAULT (excusé)

SECRETARE de SEANCE : Mme MATTEI Séverine

## Ordre du jour :

- Présentation d'un nouveau membre du Comité,
- Compte-rendu de la dernière réunion de Comité,
- Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires,
- Participation à la mutuelle des agents pour les risques santé et prévoyance dans le cadre d'une procédure de labellisation,
- Création d'emplois d'accompagnement dans l'emploi,
- Modification de D.H.S. (Durée Hebdomadaire de Service),
- Marché public de restauration,
- Virement de crédits
- Bilan crèche
- Bilan des grandes vacances,
- Questions diverses.

## Présentation d'un nouveau membre du Comité :

Mr TIAFFAY présente Mme DUCROT Sabrina, nouveau membre élu parmi les sociétaires pour siéger au Comité de la Caisse des Ecoles, en remplacement de Mme BASQUIN Sandra.

## Compte-rendu de la dernière réunion de Comité :

Le Comité a approuvé le compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2021.

## N° 12/D/21 : Contrats d'assurance des risques statutaires :

L'Adjoint Délégué rappelle que comme l'y autorise l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale et son décret d'application n°86-552 du 14 mars 1986, les centres de gestion peuvent souscrire une assurance statutaire pour le compte des collectivités et établissement du département.

L'Adjoint Délégué expose que le Centre De Gestion a communiqué à l'établissement :

- les résultats le concernant.
- l'application :
  - o d'une cotisation additionnelle annuelle d'un montant correspondant à 0,40% de la masse salariale assurée au titre du contrat CNRACL
  - o d'une cotisation additionnelle annuelle d'un montant correspondant à 0,15% de la masse salariale assurée au titre du contrat IRCANTEC.

Cette cotisation additionnelle permet de financer les actions et tâches que prend en charge le Centre de Gestion de la Marne en lieu et place de l'assureur et de son courtier. Les missions réalisées par le Centre de Gestion seront formalisées par la signature d'une convention de gestion.

Ces actions consistent :

- o A gérer au quotidien l'ensemble des déclarations de sinistres transmises par la collectivité via le logiciel mis à disposition par l'assureur. Assurer et suivre le remboursement de l'assureur auprès de la collectivité.
- o Vérifier la déclaration des bases de l'assurance à fréquence annuelle
- o Suivre les processus d'adhésion et de résiliation du ou des contrats de la collectivité.
- o Répondre à toutes les questions relatives à la gestion et au conseil statutaire lié aux indisponibilités des agents de la collectivité (absences de toutes natures : Maladie Ordinaire (MO), Congé de longue

maladie/longue durée (CLM/CLD), Accident du Travail / Maladie Professionnelle (AT/MP), Maternité (MAT), Décès (DC).)

- Accompagner la collectivité dans la gestion et le pilotage de l'absentéisme des agents par l'intermédiaire de retours statistiques, d'alertes et le cas échéant de comités locaux ou départementaux de pilotage.
- Activer et assurer le suivi des services annexes liés au retour ou au maintien dans l'emploi : soutien psychologique, étude ergonomique des postes de travail, contre-visite et expertise médicale, ainsi que toute autre action s'inscrivant dans l'optique d'un retour ou maintien dans l'emploi de l'agent.
- Assurer le suivi des demandes de recours gracieux avec l'assureur et/ou son courtier dans le cadre de retards de déclaration, retards de transmission des pièces justificatives.
- Assurer la remontée des informations liées au recours contre tiers responsable de manière à diminuer le reste à charge pour l'assureur et ainsi maintenir des taux de cotisations optimisés pour la collectivité.
- Assurer toute autre mission visant la couverture des risques assurés et le bon déroulement des relations contractuelles avec l'assureur et son courtier.

**Le Comité, après en avoir délibéré :**

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

**DECIDE**

D'accepter la proposition suivante :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2022).

Taux garantis pendant 2 ans

**I. Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.**

Oui  Non

- Risques garantis : **Décès / Accidents de service et maladies imputables au service (y compris temps partiel thérapeutique) / Longue maladie et longue durée (y compris temps partiel thérapeutique) / Maternité, Paternité et Adoption / Incapacité (Maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)**
- Conditions tarifaires (hors option): **5.02 % (hors frais de gestion) avec une franchise de 15 jours par arrêt en Maladie Ordinaire et risques professionnels. Aucune franchise sur les autres risques.**

**II. Agents Titulaires ou Stagiaires (moins de 28 heures de travail par semaine) et des Agents Non-Titulaires affiliés au régime général et à l'IRCANTEC.**

Oui  Non

- Risques garantis : **Accident de service / maladie professionnelle, Maladies Graves, Maternité, Paternité, Adoption, maladie ordinaire.**
- Conditions tarifaires de base (hors option): **1.35 % avec 15 jours de franchise sur la maladie ordinaire. Aucune franchise sur les autres risques.**

L'assemblée délibérante autorise l'Adjoint Délégué à :

- Opter pour la couverture des agents CNRACL et IRCANTEC,
- Choisir les options (prise en charge totale ou partielle des charges patronales, primes et indemnités, Supplément Familial de Traitement, Indemnité de Résidence).
- Signer tout document contractuel résultant de la proposition du Centre de Gestion : proposition d'assurance, certificats d'assurance (contrats) et convention de gestion intégrant la cotisation additionnelle annuelle de **0,40 %** de la masse salariale assurée au titre du contrat CNRACL et **0,15%** de la masse salariale assurée au titre du contrat IRCANTEC.

**N° 13/D/21 : Mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire :**

Le Comité,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des Collectivités Territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 01 juillet 2021,

Le Comité, après en avoir délibéré, décide :

- de participer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la complémentaire santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public,
- de verser une participation mensuelle de 20,00€ à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie complémentaires santé labellisée, plus 10,00€ supplémentaires pour le conjoint et pour chaque enfant assurés sur le même contrat, montant qui sera proratisé en fonction du temps de travail de l'agent,

- de participer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle de 7,50€ à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée,
- d'inscrire chaque année les montants nécessaires au budget de la collectivité

**N° 14/D/21 : Création de deux postes d'Adjoint d'Animation dans le cadre du dispositif Parcours emploi compétences – Contrat unique d'insertion (CUI) – Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) :**

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 65 %.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Après en avoir délibéré, le Comité décide, à l'unanimité :

- d'approuver la création de deux emplois C.E.C. pour une période de 12 mois renouvelable, avec une quotité de travail de 25 heures hebdomadaires et une rémunération au S.M.I.C. à compter du 01 septembre 2021 pour assurer les fonctions d'Adjoint d'Animation sur les divers secteurs de la Caisse des Ecoles,
- d'autoriser Monsieur TIAFFAY à signer au nom et pour le compte de la Caisse des Ecoles les conventions avec la Mission Locale, ainsi que tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- d'adapter le tableau des effectifs en ce sens.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**N° 15/D/21 : Modification de Durée Hebdomadaire de Service :**

Le Comité de la Caisse des Ecoles décide la modification de Durée Hebdomadaire de Service pour le poste suivant :

- Adjoint Territorial d'Animation passant de 18h00 à 20h00 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012 - frais de personnel et frais assimilés.

**N° 16/D/21 : Marché Public de Restauration 2022 :**

Le Comité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, l'article L 2122.22-4°,

Vu la délibération n° 09/D/20 du 06 octobre 2020 déléguant à Mr TIAFFAY Patrice la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres dans la limite de 90 000 € HT,

Vu le Code des Marchés Publics et, notamment, son article 28 relatif à la procédure adaptée,

Vu le budget de la collectivité,

Considérant la procédure de consultation dont le déroulement est le suivant :

- Publication : Matot Braine : courant octobre 2021
- Date de remise des offres : le 19 novembre 2021 à 12h00
- Date d'ouverture des plis : le 19 novembre 2021 à 13h00
- Analyse des offres : fin novembre 2021

Après avoir entendu le rapport de l'Adjoint Délégué et en avoir délibéré,

Autorise l'Adjoint Délégué à signer le marché et toutes les pièces annexes relatifs à la restauration 2022 avec la société qui sera retenue.

**N° 17/D/21 : Décision modificative n°2 :**

| Compte à diminuer | Libellé                                  | Montant     | Compte à augmenter | Libellé                                  | Montant    |
|-------------------|--|-------------|--------------------|--|------------|
| 62878             | Remboursement de frais autres organismes | - 1 662,00€ | 023                | Virement à la section d'investissement   | 1 662,00€  |
|                   |  |             | 2188               | Autres                                   | 1 662,00 € |
|                   |  |             | 021                | Virement de la section de fonctionnement | 1 662,00 € |
| TOTAL             |  | - 1 662,00€ | TOTAL              |  | 4 986,00 € |

## Point sur la crèche :

### • **Concernant les enfants**

A la rentrée de septembre, nous accueillons 8 petits et 11 grands. Il est prévu le départ d'un bébé d'ici un mois. Pour le remplacer, il va être proposé d'augmenter le contrat partiel d'une famille qui est demandeuse ou soit de prendre un autre enfant à temps plein. En janvier quatre arrivées sont prévues, en février une. Ce qui fera un nombre total de 23 enfants différents accueillis.

### • **Concernant l'équipe**

En cours de réalisation d'un nouveau questionnaire pour la période d'adaptation.

Réalisation d'un trombinoscope des enfants.

Une professionnelle s'est inscrite au concours d'auxiliaire de puériculture de la fonction publique.

Une autre professionnelle a réalisé une formation sur les différentes pédagogies actives. Un compte-rendu sera transmis au reste de l'équipe. La formation « la connaissance et l'accompagnement de l'enfant de 0 à 3 ans » à laquelle elle était inscrite a été annulée.

### • **Intervenants extérieurs**

Interventions de l'association « lire et faire lire ». L'intervenante de la communication gestuelle a un planning actuel qui ne lui laisse pas la possibilité de venir.

Le ménage de la crèche est désormais effectué par une entreprise extérieure qui est très efficace.

### • **Compte rendu questionnaire satisfaction**

Sur 21 questionnaires distribués, 16 ont été retournés.

Point à améliorer : manque de visibilité du projet éducatif et pédagogique ; espace extérieur (trop bétonné, sans verdure, ni structure de motricité) ; accès en poussette compliqué ; entrée non sécurisée ; dossier d'inscription à remplir tous les ans ; transmissions orales (oublis).

Point positif : accueil bienveillant ; ambiance générale positive ; les enfants se développent de façon sereine ; intervenants extérieurs appréciés ; l'ensemble des parents qui ont répondu au questionnaire recommandent à leur entourage la crèche de Taissy.

Suggestions : augmenter l'utilisation du carnet de transmission (au-delà d'un an) ; installation d'un code à l'entrée pour sécuriser l'accès ; réflexion sur l'administration de médicaments ; installation d'un espace de motricité à l'extérieur.

## Point sur l'accueil périscolaire et extrascolaire :

### • **Juillet**

Effectifs maternels : du 08/07 au 16/07 moyenne de 15 enfants pour 24 places ; du 19/07 au 23/07 moyenne de 15 enfants pour 16 places ; du 26/07 au 30/07 moyenne de 11 enfants pour 24 places.

Effectifs 6-13 ans : du 08/07 au 16/07 moyenne de 43 enfants pour 48 places ; du 19/07 au 30/07 moyenne de 32 enfants pour 48 places.

Sorties, journées spéciales,...

- Mardi 13/07 : jeu Fort Boyard d'Enigme Ephémère au Fort de Montbré pour les 6-13 ans, 48 enfants, partenariat avec Cormontreuil, sortie, agrémentée d'une visite commentée de Ludo, participation de M et Mme Renard et de Leila du service civique.

- Jeudi 22/07 : Sortie à la ferme éco-pédagogique du Moulin l'Abbesse de Cormontreuil pour les maternels, 18 enfants, partenariat avec Cormontreuil.

- Semaine du 26 au 30/07 : atelier vélo pour les 6-8 (26-27) et les 9-13 (29-30), pour 12 enfants à chaque fois, partenariat avec l'UGSEL et l'USEP.

- Du 19 au 23/07 : mini-camp 8-13 ans au stade de foot de Taissy, 4 nuitées sous tente, 8 enfants pour 16 places. Une activité block race organisée pendant le séjour.

- Les 28 et 29/07 : mini-camp 5-7 ans au stade de foot de Taissy. 1 nuitée, 9 enfants pour 12 places. Rapatriement du camp à côté de la CDE, à cause d'un nid de frelons sur le site.

- Le 30/07 : goûter musical avec le groupe Watcha Tribu.

Soirée des familles annulée pour cause sanitaire.

### • **Août**

Effectifs maternels : du 02/08 au 06/08 moyenne de 8 enfants pour 16 places ; du 09/08 au 13/08 moyenne de 5 enfants pour 16 places ; du 16/08 au 20/08, moyenne de 11 enfants pour 16 places.

Effectifs primaires : du 02/08 au 06/08 moyenne de 24 enfants pour 36 places ; d 09/08 au 13/08 moyenne de 15 enfants pour 24 places ; du 16/08 au 20/08, moyenne de 23 enfants pour 24 places.

Sorties, journées spéciales,...

- Jeudi 05 août : Sortie à block race pour les 6-13 ans le matin, 24 participants ; démonstration de break dance avec le Studio 511 l'après-midi.

### • **Autres activités de l'été**

La piscine a peu servi cette année en raison du mauvais temps, idem pour l'espace jeux d'eau et pataugeoires de la maternelle. Des grands jeux ont été organisés. Des activités manuelles ont permis de renouveler la décoration du hall de la Caisse des Ecoles. Divers journées pique-nique organisées tout au long de l'été.

- **Contôle Jeunesse et Sports** sur la période des grandes vacances, bilan positif.
- **Espace familles** en cours de création.

|                    |                  |                 |
|--------------------|------------------|-----------------|
| BARRIER Patrice    | TIAFFAY Patrice  | DENHEZ Delphine |
|                    |                  |                 |
| DESCHAMPS Isabelle | LAMIRAULT Cédric | DUCROT Sabrina  |
|                    |                  |                 |
| MATTEI Séverine    | TISSERAND Damien |                 |
|                    |                  |                 |